

### Rectificatif

Loi n° 81-8 du 12 février 1981 organisant les régimes de sécurité sociale dans le secteur agricole (J.O.R.T. n° 9 du 13 février 1981).

Article 1er alinéa 3 .. dernière phrase :

Au lieu de :

L'octroi de certaines prestations de sécurité sociale à d'autres catégories...

Lire :

L'octroi de prestations de sécurité sociale à d'autres catégories

Article 11 .. dernier alinéa :

Au lieu de :

Elles sont portées à la connaissance des intéressés.

Lire :

Les décisions prises à ce sujet sont portées à la connaissance des intéressés.

Article 36 - 4 :

Au lieu de :

40 en cas de décès d'un enfant de plus de 2 ans et n'ayant pas dépassé 6 ans .

Lire :

30 en cas de décès d'un enfant de plus de 2 ans et n'ayant pas dépassé 6 ans ;

Article 43. —

rétablir le dernier alinéa comme suit :

Le carnet de soins cesse d'être valable si l'assuré social ne peut justifier avoir exercé aucune activité salariée assujettie aux régimes de sécurité sociale, ou, n'a pas versé de cotisations et cela pendant huit trimestres consécutifs alors qu'il ne se trouve pas dans une situation entraînant l'assimilation de la période en question à une période de travail en application du dernier alinéa de l'article 24 de la présente loi, ou qu'il n'était pas en arrêt de travail, en raison d'une maladie de longue durée reconnue par la caisse Nationale ou d'une incapacité permanente égale ou supérieure à 40% résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Article 45 § d :

Au lieu de :

Sous réserve des dispositions de l'article 51 avant-dernier alinéa ...

Lire :

Sous réserve des dispositions de l'article 52 avant-dernier alinéa ...

Article 57 :

Au lieu de :

... à l'article 2 de la présente loi;

Lire :

... à l'article 25 de la présente loi.

Article 74 — Alinéa 1er :

Au lieu de :

Toute demande de pension ou d'allocation doit être formulée auprès de la Caisse Nationale..

Lire :

Toute demande de pension doit être formulée auprès de la Caisse Nationale..

Article 74 - Alinéa 2 :

Au lieu de :

La production tardive de la demande de liquidation de pension entraîne déchéance du droit de réclamer le paiement des arrérages échus...

Lire :

La production tardive de la demande de liquidation de pension entraîne déchéance du droit de réclamer le paiement des arrérages échus...

Article 75 - Alinéa 1er :

Au lieu de :

L'entrée en jouissance des pensions et allocations prévues par la présente loi...

Lire :

L'entrée en jouissance des pensions prévues par la présente loi...

Article 76 - Alinéa 1er :

Au lieu de :

Les arrérages de pensions ou d'allocation sont payables mensuellement et à terme échu au dernier domicile du titulaire.

Lire :

Les arrérages de pension sont payables mensuellement et à terme échu au dernier domicile du titulaire.

## Décrets et Arrêtés

### Premier Ministère

#### RECTIFICATIF

au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 19 du 24 mars 1981.

Décret n° 81-328 du 17 mars 1981, portant dispositions dérogatoires pour l'intégration d'Administrateurs en Chef dans le grade d'Administrateur Général.

— Page : 605 — 1ère colonne — Article 1er — dernière ligne.

— Au lieu de :

..... à la date du 1er janvier 1978.

— Lire :

..... au titre de l'année 1978.

#### RECTIFICATIF

au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 19 du 24 mars 1981.

Décret n° 81-320 du 17 mars 1981, portant dispositions dérogatoires pour l'intégration d'Administrateurs Conseillers dans le grade d'Administrateur en Chef.

— Page : 605 — 2ème colonne — Article 1er dernière ligne.

— Au lieu de :

..... à la date du 1er janvier 1978.

— Lire :

..... au titre de l'année 1978.

#### NOMINATIONS

Par arrêté du Premier Ministre du 10 mars 1981 :

Sont nommés administrateurs conseillers à compter du 15 janvier 1981, les candidats dont les noms suivent et admis définitivement au concours interne pour l'accession au grade d'administrateur conseiller :

Messieurs :

— Abdessalem Souil

— Fethi Sakra

— Mohamed Belouaère

— Raouf Ben Hafsa